



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

forêts communales

Question écrite n° 106103

Texte de la question

M. Christian Eckert attire l'attention de M. le ministre de la ville sur l'annonce de la création de la forêt de Pierrelaye. Dans le cadre du grand Paris, cette forêt de 1 000 hectares sera créée en vue de faire du grand Paris un modèle de métropole durable mais aussi en vue de lutter contre le réchauffement climatique. Aux abords de cette forêt seront construits 8 000 logements. Il a précisé en conseil des ministres que l'État et se établissements publics contribueront au financement des études complémentaires aux côtés des collectivités territoriales. Il lui demande donc de bien vouloir préciser cet engagement et lui désignant notamment les organismes évoqués ainsi que le montant de la participation de l'État et des collectivités territoriales concernées.

Texte de la réponse

Suite aux propositions formulées par certaines équipes de la consultation du « Grand Paris de l'agglomération parisienne », la plaine de Pierrelaye va devenir le lieu d'une innovation métropolitaine majeure : la création d'une forêt d'un million d'arbres. La plaine de Pierrelaye est constituée d'anciens champs d'épandage des eaux usées brutes de l'agglomération parisienne sur lesquels 1 000 ha de bois vont être plantés. La forêt occupera une partie du territoire de 7 communes. Après dix ans d'études menées, un séminaire scientifique a conclu en octobre 2010 à l'impossibilité de maintenir sur le long terme une agriculture viable sur la plaine. Cela a conduit à la mise en place de comités de pilotage réguliers, réunissant sous l'autorité du Préfet, l'ensemble des acteurs concernés, la profession agricole et les collectivités locales. Ainsi un accord a été dégagé, dès le 24 novembre 2010, pour un boisement de la plaine. Il est nécessaire mener une série d'études techniques pour déterminer les conditions sanitaires, foncières, juridiques, techniques qui vont permettre de réaliser la forêt. L'État s'est engagé dès le mois de mars 2011 à les cofinancer. En cours de lancement, les principales études seront livrées dans le courant de l'année 2012. Cela permettra de lancer les procédures administratives et l'acquisition des terrains dès 2012. La plantation de la forêt pourra débuter dès 2015. Des plantations expérimentales auront lieu au préalable.

Données clés

Auteur : [M. Christian Eckert](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106103

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : Ville

Ministère attributaire : Ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 avril 2011, page 4202

Réponse publiée le : 18 octobre 2011, page 11187